

La Maire

**ARRETE**

*portant délégation partielle de fonction et de signature*

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 13 avril 2023 portant délégation partielle de fonction et de signature à Madame Hülliya TURAN, adjointe à la Maire.

**Arrête**

Pendant l'absence de Madame Hülliya TURAN, adjointe à la Maire, du 12 au 16 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Joris CASTIGLIONE, conseiller municipal délégué, pour les affaires relevant du ressort de Madame Hülliya TURAN.

Fait à Strasbourg, le - 6 AOUT 2024

 **Marc HOFFSEESS**  
Adjoint à la Maire

  
Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le : - 6 AOUT 2024  
Publié à compter du : - 6 AOUT 2024  
Notifié le : - 6 AOUT 2024  
Certifié exécutoire le : - 6 AOUT 2024  
(articles L 2131-1 et 2 du Code général  
des collectivités territoriales)

La Maire

 **Marc HOFFSEESS**  
Adjoint à la Maire

  
Jeanne BARSEGHIAN



Secrétariat général – service des assemblées